



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2022-092

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques /**

82-2022-12-01-00002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la DDFiP de Tarn-et-Garonne. Fermeture exceptionnelle du Centres des Finances Publiques de Moissac le lundi 26 décembre 2022 matin. (1 page)

Page 3

82-2022-12-01-00003 - Mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels. Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives pour les impositions 2023 (2 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances  
Publiques

82-2022-12-01-00002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la DDFiP de Tarn-et-Garonne.  
Fermeture exceptionnelle du Centres des  
Finances Publiques de Moissac le lundi 26  
décembre 2022 matin.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale  
des Finances publiques de Tarn-et-Garonne  
5/7 allées de Mortarieu – CS 70770  
82037 MONTAUBAN CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne**

**Le directeur départemental des Finances publiques de Tarn-et-Garonne**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Centre des Finances Publiques de Moissac (*Service des Impôts Fonciers de Tarn-et-Garonne, Service des Impôts des Entreprises antenne de Moissac, Service de Gestion Comptable de Moissac*) sera fermé à titre exceptionnel le :

**le lundi 26 décembre 2022 matin**

**Article 2 :**

Les documents destinés au CDFiP de Moissac reçus les jours où ce service n'est pas ouvert physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Montauban, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Par délégation de la Préfète,  
Le directeur départemental des Finances publiques  
de Tarn-et-Garonne

Jean-Michel POUX.

Direction Départementale des Finances  
Publiques

82-2022-12-01-00003

Mise à jour des paramètres départementaux  
d'évaluation des locaux professionnels. Mise à  
jour des tarifs et des valeurs locatives pour les  
impositions 2023

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE TARN-ET-GARONNE

## BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

### **Informations générales**

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le renouvellement des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, aucune mise à jour des coefficients de localisation n'a été mise en œuvre en 2022 pour les impositions 2023.

Seuls les tarifs ont fait l'objet d'une mise à jour.

### **Situation du département de TARN-ET-GARONNE**

Conformément aux dispositions de l'[article 334 A](#) de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n° 82-2021-134 en date du 2 décembre 2021 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

### **Publication des paramètres départementaux d'évaluation**

Conformément aux dispositions de l'[article 371 ter S](#) de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

### **Délai de recours**

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans le délai de deux mois suivant leur publication.

## Département : Tarn-et-Garonne

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels  
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts  
pour les impositions 2023

Catégories	Tarifs 2023 (€/m <sup>2</sup> )					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	32.2	39.0	38.0	49.3	75.4	92.0
ATE2	37.5	39.1	46.4	52.2	75.9	92.0
ATE3	30.8	30.8	30.8	51.2	51.2	51.2
BUR1	96.1	107.1	116.2	118.0	123.9	147.0
BUR2	101.3	106.5	131.8	137.7	143.8	186.3
BUR3	124.3	131.2	130.5	139.8	140.1	142.1
CLI1	81.9	81.9	92.0	136.3	137.5	136.0
CLI2	61.3	62.5	83.3	115.8	134.0	136.0
CLI3	25.7	30.8	30.8	92.0	92.0	92.0
CLI4	52.0	81.9	89.9	92.0	103.2	103.2
DEP1	8.1	8.7	9.2	10.3	10.8	11.3
DEP2	30.6	39.5	40.3	48.9	53.1	56.2
DEP3	15.3	17.3	19.3	23.4	29.8	31.8
DEP4	20.3	24.4	31.4	35.2	38.8	39.9
DEP5	18.3	18.7	23.4	32.8	35.8	43.0
ENS1	30.8	32.8	35.2	45.0	55.9	61.3
ENS2	56.2	59.3	66.4	76.0	80.9	84.9
HOT1	44.6	44.6	78.4	78.4	81.9	81.9
HOT2	23.9	35.8	51.2	56.3	58.2	60.3
HOT3	20.2	43.3	46.0	54.1	76.8	79.9
HOT4	43.1	43.1	43.1	46.8	46.8	62.4
HOT5	83.5	83.5	83.5	83.5	83.5	83.5
IND1	34.8	35.8	37.3	45.0	45.0	46.0
IND2	0.3	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1
MAG1	44.3	74.8	98.2	110.8	138.9	172.9
MAG2	39.4	61.2	74.9	102.2	133.7	153.4
MAG3	92.0	106.6	112.0	134.3	365.1	357.8
MAG4	36.9	53.0	52.8	68.7	117.0	122.6
MAG5	30.2	30.2	32.1	46.0	92.8	102.2
MAG6	36.1	37.3	49.5	108.9	131.9	131.9
MAG7	81.9	81.9	81.9	81.9	122.6	122.6
SPE1	20.3	22.4	25.7	40.9	66.4	71.5
SPE2	18.3	22.4	30.8	40.8	44.0	46.0
SPE3	20.3	24.4	30.8	40.9	44.0	46.0
SPE4	2.3	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
SPE5	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
SPE6	40.9	40.9	40.9	76.8	76.8	76.8
SPE7	30.8	35.8	40.9	46.0	51.2	56.2